

du Canadien National de rencontrer l'intérêt de sa dette, ont induit le gouvernement à flotter un nouvel emprunt, nommé l'Emprunt du Service National, de \$150,000,000 portant intérêt au taux de 5 p.c. Ouvertes le 23 nov. 1931, les listes de souscription ont été fermées le 30 novembre alors que l'emprunt avait été souscrit jusqu'à concurrence de 140 p.c. Il serait impossible de désirer une preuve plus conclusive de la stabilité financière du Canada car cet emprunt venait après un intervalle de quelques mois à la suite d'une conversion de \$650,000,000 d'obligations du gouvernement fédéral à un taux amoindri d'intérêt, et, à la lumière des conditions générales confrontant le Canada comme tous les autres pays, elle montre la foi inébranlable des Canadiens en leur pays à une heure où une manifestation de confiance était le plus désirable.

**Commerce.**—La situation du blé au Canada est devenue critique en 1931. Le déclin drastique des cours du blé provoqué en grande partie par la réapparition de la Russie sur le marché mondial, combinée avec l'incapacité d'écouler ce qui restait des lourdes récoltes des années précédentes encore en magasin, trouva le Canada avec une immense organisation pour la production et la distribution du blé en face d'un marché considérablement ralenti. Les cartels du blé se trouvèrent dans des difficultés financières qui conduisirent à leur réorganisation sous la forme plus simple de compagnies coopératives d'éleveurs. En avril 1931, le gouvernement décida d'enquêter sur les effets des ventes pour livraison future, sur les effets du commerce sous forme de ventes anticipées sur le prix du grain, et une Commission Royale fut nommée à cette fin. Sir Josiah Stamp fut nommé président; les autres membres étaient, Sanford Evans et le juge en chef J. T. Brown; leur rapport fut déposé devant la Chambre des Communes le 4 juin 1931. La Commission trouva "qu'en répartissant ainsi les risques sur plusieurs négociants, cette pratique de vendre sur marge tendait à procurer un meilleur prix aux producteurs." Tout en concluant en faveur du commerce sous forme de livraisons futures la commission recommande qu'un officier représentant le gouvernement soit nommé à la Bourse pour en surveiller officiellement les opérations.

De bonne heure, en 1931, le gouvernement par ordre en conseil imposa un embargo sur l'entrée des marchandises russes au Canada. Les raisons de cet embargo se trouvaient dans les conditions de production des marchandises russes et des méthodes adoptées par les agents de Russie dans leurs plans et leurs opérations au Canada.

Le pacte commercial Canada-Australie était déposé devant les Chambres à Ottawa et à Canberra le 13 juillet 1931. Le Canada réservait la préférence britannique sur un groupe très diversifié d'item. En août, le ministre du Commerce annonçait que des conversations autour d'un traité avec la Nouvelle-Zélande étaient en cours et en septembre il annonçait qu'un traité avec l'Afrique-Sud était à l'étude. Le traité de commerce avec la Nouvelle-Zélande fut avancé par une conférence entre l'hon. H. H. Stevens et le ministre des Finances et des Douanes de la Nouvelle-Zélande tenue à Honolulu vers la fin de l'année; le texte de cette entente fut déposé le 27 avril 1932 et le traité vint en effet en mai 1932.

Les événements qui suivirent la suspension de l'étalon-or par la Grande-Bretagne (21 sept. 1931), l'équilibrage du budget par des augmentations drastiques dans toutes les formes de taxation et l'élection d'un gouvernement national ont été des facteurs constructifs au point de vue du commerce intrainpérial. Un des premiers gestes du gouvernement national fut l'abandon, au moins temporairement, de l'attitude libre-échangiste traditionnelle en Angleterre. La loi des importations anormales, mesure temporaire d'urgence passée en novembre 1931 afin de permettre